



COMMUNE DE CRAVANT

Le **VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MIL QUINZE à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 20 novembre 2015 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 0	Procuration : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoint :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusé :	Pouvoir de Mme Michèle BARY à Mme BASSAN George	
Secrétaire :	Hubert LEVEQUE	

===<<>>===

1- VOTE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe

Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant un délai de deux mois au bloc communal pour se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré par le Préfet de l'Yonne,

Vu la Circulaire du 27 août 2015 portant instruction du Gouvernement pour l'application des articles 33,35 et 40 de la loi NOTRe,

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et les périmètres des nouvelles structures dans un délai de deux mois à compter de la notification de ce dernier par les services de l'Etat.

Qu'à ce titre, le projet du Préfet en l'état actuel prévoit la fusion des communautés de communes Entre Cure et Yonne (CCECY), à laquelle la commune de Cravant est rattachée, et du Pays Chablisien (CCPC). Que toutefois, les communes d'Arcy-sur-Cure et de Bois d'Arcy quitteraient le périmètre de la CCECY pour rejoindre celui de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fusion des Communautés de Communes du Pays Chablisien et d'Entre Cure et Yonne

- **EMET** le vœu que la commune d'Arcy-sur-Cure reste au sein de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne amenée à fusionner avec la Communauté de Communes du Pays Chablisien
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à présenter et soutenir cet amendement au SDCI.
- **Pour la structure d'alimentation en eau potable :**
 - **APPROUVE** le périmètre de regroupement des structures d'alimentation en eau potable tel qu'il est proposé par le Préfet,
 - **DEMANDE** que le transfert de la compétence eau potable à la nouvelle entité ne soit effectif que lorsque cette prise de compétence portera sur l'ensemble des 5 missions et lorsque l'organisation et les convergences des tarifs auront été actés.
- **Pour la carte du regroupement des syndicats de rivière :**
 - **APPROUVE** le périmètre de regroupement des syndicats de rivières tel qu'il est proposé par le Préfet
 - **DEMANDE** que la commune de Cravant, aujourd'hui à la croisée de 3 syndicats (Cure-Cousin, Yonne Amont et Yonne Aval) ne subisse pas directement ou indirectement au terme de ces regroupements des coûts supplémentaires et/ou des nouvelles charges administratives.

2- DELEGATION AU MAIRE POUR LA MISE EN LOCATION-GERANCE D'UN

FONDS DE COMMERCE

Considérant la délibération n° 76 du 9 novembre 2015 pour l'exercice du droit de préemption sur ce fonds de commerce,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire pour la mise en location-gérance du fonds de commerce Alimentation -tabac-journaux pour lequel la commune a exercé son droit de préemption, dès la signature de l'acte de vente notarié.

3- VOTE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DES ECOLES

D'AVALLON

Un enfant domicilié dans notre commune a été orienté, pour des raisons pédagogiques, à l'école primaire à Avallon depuis l'année scolaire 2013-2014.

Il est donc nécessaire de participer à ses frais de scolarité, ils sont établis par la mairie d'Avallon à 519 € pour l'année scolaire 2014-2015.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à verser cette participation aux frais scolaires (de 519 € pour 2014-2015) pour toute la scolarité de cet élève à l'école d'Avallon.

4- QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël des Ecoles: Compte tenu du plan Vigipirate renforcé, la présence d'une personne est nécessaire à l'entrée de cette manifestation. Nous remercions les pompiers qui acceptent de faire la surveillance à l'entrée du marché de Noël de 16 H 45 à 17 H 30.

Logements communaux : Deux logements de la commune se sont libérés et ont été rénovés, ils sont désormais disponibles à la location :

- Un F4 (séjour-cuisine, 3 chambres et un parking) rue des Ecosseis de 85 M² pour un loyer de 500 €

- Un F6 rue des Fossés d'environ 150 m² (cuisine, grand séjour, 4 chambres, garage, chaufferie et terrain clos) pour un loyer de 650 €
Pour tous les renseignements et visites s'adresser à la Mairie au 03-86-42-23-34

Création de commune nouvelle : Un projet de création de commune nouvelle pourrait être envisagé avec Accolay, ce qui porterait la population à environ 1 280 habitants. Il est envisagé d'évoquer également ce projet avec la commune de Bazarnes. Une incitation financière de l'Etat est apportée sous forme d'un maintien de la DGF 2015 avec une majoration de 5 % au lieu d'une diminution de 8 % tous les ans (différentiel de 13 918€ pour 2016).

Un dossier sera transmis aux conseillers afin qu'ils y réfléchissent et une réunion d'information sera alors organisée si le choix d'une commune nouvelle est retenu. La décision finale devra intervenir avant le 31 mars 2016.

Trafic CPI : Le nouveau « Trafic » a été livré et est opérationnel avec tous ses équipements.

Médaille : Nous félicitons Mr Claude BASTE pour la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports qui lui a été remise par le Maire en présence de Mr le Préfet, pour son engagement associatif de longue date.

Point sur les travaux par Mr Godard :

La réfection de branchements en plomb et de vannes au niveau de la distribution sur le réseau d'eau au carrefour vers la porte d'Arbaut a été réalisée par Veolia.

Une réfection des tampons d'assainissement est en cours sur la RD606 par la Colas pour le compte de la CCECY.

De plus, le Conseil Départemental procédera à la réfection complète de la voirie sur la RD 606 les 1^{er} et 2 décembre entre le pont de l'Yonne et le pont de chemin de fer, avec la mise en place d'un alternat de circulation.

Estimation du terrain et du local kayak : Le local et terrain du kayak ont été estimés par le service des Domaines.

Eolien : Le conseil municipal est convié à une réunion avec la société EOLFI le jeudi 3 décembre.

Antenne téléphonique : La société TDF a soumis un projet de bail pour l'installation d'une antenne relais téléphonique sur Cravant. Mr Godard a pris contact avec un organisme du même secteur afin d'avoir un autre avis. Mr SILVAN demande s'il serait possible d'étudier avec eux une installation qui couvrirait Cheully.

Comité de suivi TER : Mme Lerman fait part des avancées obtenues :

Vincelles sera de nouveau desservie par 3 allers et retours (branche Avallon) alors que Champs-sur-Yonne sera desservi par la branche Clamecy. Vermenton aura un arrêt routier ce qui permettra aux communes avoisinantes de pouvoir se rendre à Vermenton. Pour Arcy-sur-Cure une expérimentation aura lieu de février à septembre 2016 avec 3 allers et retours dans les 2 sens.

Etude BAC : Mr Levêque fait part qu'après étude des offres par un technicien compétent, l'entreprise retenue est ICEA, la moins disante. La part pour Cravant est estimée à 12 600 €.

Commission assainissement : Mr Levêque est convié à une réunion le 7 décembre pour l'ouverture des plis pour l'entreprise chargée des contrôles du SPANC et pour celle chargée des travaux de la station d'épuration d'Accolay.

Parking entrée Cravant : Mme Nicolle demande ce qui est prévu pour ce parking. Dans un premier temps, une réparation sera faite puis une étude plus approfondie pourrait envisagée en lien avec l'ATR.

La séance a été levée à 21 H 30.

Le maire

P. Lerman